



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/15679

4 avril 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

APR - 5 1983

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 4 AVRIL 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration faite le 29 mars 1983 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao sur les actes d'agression qui se multiplient contre le Nicaragua.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de la République
démocratique populaire lao auprès de
l'Organisation des Nations unies,

(Signé) Xaynhonh KHAMMAVONG

Annexe

Déclaration du Porte-parole du Ministère des Affaires
étrangères de la République démocratique populaire lao

[Original : français]

Récemment, en appliquant son plan systématique de destruction et de renversement, le Gouvernement du Honduras, avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a donné l'ordre à ses troupes d'attaquer le poste d'observation de l'armée du Nicaragua situé à 2 kilomètres du Santomas Desl, dans la province de Chinandega (au nord du Nicaragua) et y a massé une importante force militaire. En même temps, il a envoyé les débris des forces du dictateur Somoza qu'il a entretenus et entraînés dans le territoire du Honduras troubler la vie paisible de la population du Nicaragua, créant ainsi une situation très tendue dans cette région. Pour conjurer la menace à sa sécurité, le Gouvernement du Nicaragua a décidé de porter l'affaire devant le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ces actes ignobles de provocations perpétrés par les forces armées du Honduras à l'instigation de l'administration Reagan se sont produits continuellement depuis que le Nicaragua a été libéré. Ils constituent non seulement une agression visant à détruire les acquis de la révolution nicaraguayenne et à restaurer le régime dictatorial Somoziste déjà renversé par le peuple du Nicaragua, mais également une menace sérieuse à l'indépendance et à la souveraineté de ce dernier ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans cette région et dans le monde.

Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao condamne énergiquement les autorités militaires du Honduras qui, soutenues par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ont commis des provocations militaires dans la région frontalière des deux pays. Ces agissements aventureux du Gouvernement du Honduras sont une violation flagrante de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République du Nicaragua, une mesure de blocus économique et un défi insolent à l'opinion publique éprise de paix et de justice de par le monde.

Le Ministère des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao exige l'arrêt immédiat de tous ces agissements sauvages par le Honduras et la cessation de l'entretien militaire des traîtres appartenant au régime déchu de Somoza. Il exige également de l'administration nord-américaine la cessation de toute intervention dans les affaires intérieures des pays de l'Amérique centrale et considère que ces actes sont en violation flagrante des principes fondamentaux régissant les relations internationales.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao et le peuple lao soutiennent résolument la lutte juste et héroïque du peuple du Nicaragua contre l'agression et les provocations de l'administration nord-américaine pour défendre les acquis de sa révolution et son indépendance.

Vientiane, le 29 mars 1983
